



## AVIS PUBLIC

### Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

---

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, la résolution n° 2020-11-279 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021.

Les séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 se tiendront à 19 h 30, à la Mairie, située au 204, rue Principale aux dates suivantes :

- Lundi 18 janvier
- Lundi 1<sup>er</sup> février
- Lundi 1<sup>er</sup> mars
- Mardi 6 avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 23 août
- Mardi 7 septembre
- Lundi 4 octobre
- Lundi 22 novembre
- Lundi 6 décembre

Il est à noter que jusqu'à nouvel ordre, conformément au Décret n° 1020-2020 du 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux n° 2020-74 du 2 octobre 2020, les séances se tiendront à huis clos et seront diffusées par visioconférence dès 19 h 30 aux jours prévus ci-dessus.

Saint-Basile-le-Grand, le 8 décembre 2020.

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière

---

**PUBLICATION :** Le mardi 8 décembre 2020 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville